

DISCOURS DE CÉRÉMONIE DE CLÔTURE DES CPIP 26

Madame la sous-directrice de l'insertion et de la probation représentant le directeur de l'administration pénitentiaire
Monsieur le Directeur de l'École Nationale de l'Administration Pénitentiaire,
Madame la représentante de l'Association Femmes de Justice
Mesdames et Messieurs, les personnels de l'Enap
Chers collègues, Conseillers Pénitentiaire d'Insertion et de Probation,
Chers familles et amis,

En ce 27 Juillet 2023, en tant que déléguée, c'est avec honneur que je représente, la 26ème promotion des Conseillers Pénitentiaire d'Insertion et de Probation.

En votre nom, tout d'abord, je tiens à remercier tous les membres de la Direction, également, l'unité de formation, les coordinateurs et les intervenants.

Grâce à vous, nous voilà dotés de connaissances et d'expérience pour remplir nos fonctions.

Mais ces remerciements ne seraient pas complets, sans la reconnaissance éternelle que nous devons à nos proches : parents, conjoints, enfants et amis. Grâce à votre soutien sans faille, nous avons pu concrétiser notre projet professionnel.

Je remercie également Madame Rotach par sa présence qui représente l'association Femmes de Justice.

L'ambition semble notre qualité commune, chers collègues.

D'ailleurs, ne serait – ce pas pour cette raison que nous avons choisi à l'unanimité, Georgette CHAILLOT - NIKOLITCH pour nous représenter ? Évidemment !

Monsieur le Directeur, nous avons l'honneur de solliciter votre haute bienveillance afin de baptiser la promotion au nom de Georgette CHAILLOT - NIKOLITCH, pionnière de la probation.

Georgette CHAILLOT est née le 12 novembre 1900 à Bordeaux.

Dès son enfance, elle est initiée au monde judiciaire par son père, avocat et président du tribunal de police de la Seine.

En 1919, elle obtient son baccalauréat, l'année même où les femmes sont autorisées à passer le « baccalauréat féminin », puis divers diplômes, avant de devenir avocate, en 1929 et ce, durant 17 ans.

De par la deuxième guerre mondiale, elle est déportée politiquement.

Puis, en 1946, elle est l'une des premières avocates à demander son intégration en tant que magistrate.

Dès ses débuts, les premières ébauches de système de probation suscitent son intérêt.

« Cette prison, de par son essence même, de par son rôle, peut-elle guérir ? » s'interroge-t-elle.

Elle contribue à une démarche expérimentale et à la constitution d'un socle de pratiques professionnelles qui marquent la construction du droit pénitentiaire, du droit de l'application des peines et les concepts de la probation.

Elle défend avec ferveur cette nouvelle méthode destinée à la lutte contre la récidive et à favoriser la réinsertion.

Elle disait : « moi je crois à cette œuvre, et je fais l'impossible pour caser mes bonshommes (...) je vais enquêter moi-même auprès des chefs d'entreprise pour savoir si c'est le manque de travail ou la mauvaise volonté qui m'empêchent de placer ces délinquants, souvent plus faibles que méchants ».

Son approche de la matière pénitentiaire reflète sa profonde humanité et son sens de l'action, mais aussi son caractère visionnaire et son sens de l'innovation, au profit d'une justice inscrite au cœur de la condition humaine.

Pénaliste chevronnée, elle exerce de nombreuses fonctions en sillonnant les tribunaux de France et de Navarre, notamment celui d'Agen, lieu qui nous rassemble TOUS, une nouvelle fois.

A l'image de cette grande Dame, la mobilité viendra enrichir nos expériences chers collègues. Ainsi, je vous souhaite une bonne intégration et tous mes meilleurs vœux pour votre futur.